



06 Mai 2008

REVUE DE PRESSE.

VALEURS ACTUELLES - 25 Avril 2008

"Allocs", le dernier couac

Juste après l'affaire" de la **carte Famille nombreuse**, remise en question par l'État dans un premier temps, avant qu'il ne fasse machine arrière, c'est au tour des allocations familiales de provoquer un tollé dans la majorité. Objet de la controverse : un décret instaurant une majoration unique de l'allocation, à partir de mai. Actuellement, les familles touchent **120 euros** par mois à partir du deuxième enfant, **274€** au troisième enfant et **154€** par enfant supplémentaire. Avec deux majorations : la première de **33 euros** par mois par enfant de **11 à 16 ans** et de **60 euros** pour les plus de **16 ans**.

Le nouveau décret ne prévoit plus qu'une seule majoration, de **60 euros** par mois, qui interviendra au **quatorzième anniversaire**. Manque à gagner pour les familles : **600 euros** sur l'ensemble de la période concernée par les majorations, entre **11 et 16 ans**. Économie pour les finances publiques : **138 millions d'euros**.

L'annonce a immédiatement provoqué une levée de boucliers à gauche: «Le gouvernement n'a pas le droit de s'attaquer aux familles et de fragiliser ce qui est au cœur d'une société», s'est indignée **Ségolène Royal**. Au sein même de la majorité, certains parlementaires, comme les députés **UMP** Hervé de Charette ou Jacques Myard, semblant découvrir la mesure, se sont élevés contre cette réforme, s'insurgeant contre un « coup sévère porté à la **politique familiale** ». La confusion s'est mêlée aux protestations, lorsque **Nadine Morano**, secrétaire d'État à la Famille, a déclaré, le 16 avril, que le texte n'était pas encore signé, tandis que Luc Chatel, porte-parole du gouvernement, promettait lui qu'« *aucune baisse des allocations familiales n'était envisagée* ». Le soir même, **François Fillon** confirmait pourtant la mesure, précisant que le décret serait « publié dans les tout prochains jours ».

« Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est qu'on en parle seulement aujourd'hui alors que le sujet a été clairement sur la table pendant des semaines et des semaines », fait remarquer Xavier Bertrand, le ministre du Travail.

Effectivement, cette révision des allocations avait été annoncée à l'automne dernier, discutée au Parlement... et votée sans sourciller, le 30 octobre, par les députés dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008, par 294 députés (dont 276 UMP et 15 Nouveau Centre). Myard notamment, qui crie aujourd'hui au scandale, avait voté sans réagir le texte adoptant cette disposition. La mesure, dont la portée semble avoir alors échappé aux parlementaires, avait pourtant provoqué de vives réactions des associations familiales. L'**UNAF** (Union nationale des associations familiales) avait protesté dès l'automne ; la **Cnaf** (Caisse nationale des allocations familiales) avait émis un avis défavorable à ce projet, en février.

.../...

Aux députés qui s'émeuvent à l'idée que l'État réalise des économies sur le dos des familles, le gouvernement rétorque que les sommes leur seront redistribuées. L'aide à la garde d'enfant pour les familles modestes sera réévaluée dès le **1er mai**. Le montant alloué pour les moins de 3 ans passera de 378 à 428 euros. Cette augmentation de **50 euros**, qui représente un coût de 40 millions d'euros par an, bénéficiera à 60000 familles. En visite le week-end dernier dans une crèche des Hauts-de-Seine, **Nadine Morano** a également annoncé une nouvelle enveloppe pour la création de crèches, s'élevant à 50 millions d'euros. Des annonces qui n'ont pas calmé les familles. « On déshabille Pierre pour habiller Paul », accuse la Confédération syndicale des familles. D'autres, comme **Jean-Louis Deroussen**, le président de la **Cnaf**, craignent que la branche famille ne soit pas « créditée de 138 millions d'euros supplémentaires ».